

# REGLEMENT

**Ami(e)s Cyclos nous partageons la route, redoubler de prudence.**

**le port du casque est obligatoire.**

**Chaque participant(e) est tenu(e) de respecter le code de la route .**

**Les circuits** sont tous balisés et un plan des circuits vous sera remis lors de votre inscription avec numéros téléphones organisation et secours

Les concurrents ne doivent pas s'engager sur des circuits dont le kilométrage dépasse leur capacité physique

**Sur le parcours,**

un espace de sécurité, entre chaque groupe constitué de 10 à 15 cyclos doit permettre aux véhicules à moteur d'effectuer les manoeuvres de dépassement et de rabattement en toute sécurité.

Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Ils se doivent d'appliquer les dispositions du Code de la route, de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes.

Chaque participant atteste son aptitude à la pratique du cyclotourisme.

**Participation des mineurs :**

Les jeunes mineurs, licenciés ou non, devront être accompagnés soit d'un parent ou représentant légal, soit d'un encadrement qualifié.

**Assurance des organisateurs et des participants :**

L'organisation a souscrit une assurance spécifique chez Allianz Paris pour la manifestation. tous les participants licenciés à une fédération sportive et non licenciés y compris les étrangers sont assurés par des garanties conformes aux dispositions article L 321-1 du Code du sport.

**Eco-responsable**

Respecter la nature, ne pas souiller de déchets quelconques.

Nous disposerons de gobelets réutilisables pour vous servir les boissons, si vous avez le votre n'hésitez pas à l'emporter .

Respecter les autres en faisant preuve de courtoisie sans prendre de risques inconsidérés.

Du fait de leur inscription, les participants acceptent que les organisateurs se réservent le droit d'utiliser leur image à des fins de promouvoir l'événement.

L'organisation se réserve le droit d'annuler en cas d'événements naturels pouvant présenter un danger.